

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202209-151

Du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Payzac, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, CHASTAGNIER Geneviève, LACOUR Gladie, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, ALLANO Marie Claude, GIRES Christian, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, DODARD Max..

Pouvoir : DEFFREIX Christophe (pouvoir de GONTIER Philippe), LASTELLA Carole (pouvoir de AUZAS Vincent), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de MAZILLE Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 34

Pouvoir : 5

Date de la convocation 21 septembre 2022

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MULTISPORTS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023

Le Président informe le conseil que la salle multisports sera occupée en soirées de semaine et le week end par diverses associations. En fonction du volume horaire, une redevance sera appliquée avec un tarif spécifique. Les modalités sont décrites dans une convention à signer avec chaque association.

Ainsi pour l'année scolaire 2022 / 2023 :

Tennis de table Beaume Drobie : 3h hebdo (200 € annuel)

Association basket Les Vans : 5h hebdo (200 € annuel)

Who's bad Les Vans : 10h hebdo (350 € annuel)

Union sportive albenassienne volley ball : 8h hebdo (350 € annuel)

Entente handball Ardèche Méridionale : 5h hebdo (200 € annuel)

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (contre Pascal WALDSCHMIDT), décide de :

Acter la durée d'occupation hebdomadaire de la salle multisports par les associations sportives mentionnées ci-dessus,

Acter les tarifs d'occupation,

Approuver la convention de mise à disposition et d'utilisation,

Autoriser le Président à signer les conventions avec les associations sportives,

Charger le Président du suivi de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président



DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Secrétaire de séance

